

 <p>U.F.R. Droit et Science Politique</p>	<p>Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR </p> <p>MASTER DROIT-ECONOMIE-GESTION Master 1ere et 2eme année Spécialité à finalité professionnelle : Administration et Liquidation des Entreprises en Difficulté</p> <p>Directeur : Pierre-Michel Le Corre, Professeur Co-directeur : Emmanuelle Le Corre-Broly, Maître de conférences</p> <p> </p>	<p>Année Universitaire 2018.2019</p>
--	--	--

Master rattaché au Laboratoire de recherches du C.E.R.D.P. (Centre d'Etudes et de Recherches en Droit des Procédures)

Présentation et objectifs

Le Master 1ere année et 2eme année « Administration et liquidation des entreprises en difficultés » prépare les étudiants aux métiers du droit des entreprises en difficulté.

Insertion professionnelle

Ce master (1&2) donne accès aux professions d'administrateurs et de mandataires judiciaires, après accomplissement d'un stage de 30 mois minimum.

- Donne accès aux stages de mandataires judiciaires et d'administrateurs judiciaires,
- Propose une formation permettant une spécialisation en droit des entreprises en difficulté des avocats.

Condition d'accès et pré-requis

Le Master 1 « Administration et liquidation des entreprises en difficultés » s'adresse aux titulaires d'une licence, mention droit des affaires, droit privé général ou droit privé et sciences criminelles, aux titulaires d'un Master 1 en sciences de gestion avec pré-requis en droit des affaires, aux titulaires d'un Master 1 en sciences comptables et de gestion, aux diplômés des écoles de commerce.

Sélection sur dossier. Capacité d'accueil : 18 étudiants.

Le Master 2 « Administration et liquidation des entreprises en difficultés » s'adresse aux titulaires d'un Master 1, mention droit des affaires, droit privé général ou droit privé et sciences criminelles, aux titulaires d'un Master 1 en sciences de gestion avec pré-requis en droit des affaires, aux titulaires d'un Master 1 en sciences comptables et de gestion, aux diplômés des écoles de commerce.

Sélection sur dossier. Capacité d'accueil : 18 étudiants

Le Master Administration et liquidation des entreprises en difficulté en alternance

Ces 2 Masters se préparent uniquement **en alternance**, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Tel. : + 33 (0)4.89.15.25.28 ou + 33 (0)4.89.15.25.32 - Courriel : droit.scolarité.master2@unice.fr.

Organisation générale

Les enseignements débiteront **le 3 septembre en M1, le 10 septembre le M2** et se termineront **le 31 mai**.

En alternance 1 semaine à l'université et 1 semaine en entreprise. (34 semaines au total)

Le **nombre d'heures d'enseignement** est d'environ 1018 heures pour les deux années. Certains enseignements sont optionnels sous réserve de l'accord expresse de l'employeur et ne rentrent pas dans le décompte annuel des heures de formation. Les vacances seront prises sur le temps entreprise.

La formation sera assurée dans les locaux de la Faculté de Droit et Science Politique de Nice.

Programme des études

MASTER 1 ALED

SEMESTRE 1

Description de la formation	Heures d'ensgt.	Ects	Coef.
UE1 Droit des affaires		15	3
Droit des procédures collectives	60		
Droit du travail*	50		
UE2 Comptabilité - gestion		5	3
Grands principes comptables	30		
Identification des postes à risques	16		
UE3 Droit du contentieux		5	3
Procédure civile**	30		
Mesures d'exécution	25		
UE4 Droit civil patrimonial		4	3
Droit des successions	20		
Régimes matrimoniaux***	20		
UE5 Langue étrangère		1	1
Anglais des affaires (HTD)	15		
TOTAL SEMESTRE 1	266	30	

Bonus sport facultatif semestriel : (max : 0,25 points)

SEMESTRE 2

Description de la formation	Heures d'ensgt.	Ects	Coef.
UE6 Droit des affaires		10	3
Droit général et spécial des sociétés	45		
Fusions acquisitions	15		
Droit du financement de l'entreprise	25		
UE7 Droit pénal		5	3
Introduction au droit pénal général et à la procédure pénale	14		
Droit pénal des affaires	14		
UE8 Droit civil		5	3
Droit des contrats - droit des obligations	24		
Doit des biens - droit du patrimoine	14		
UE9 Comptabilité-gestion - informatique - droit fiscal		9	3
Grande masses – Fonds de roulement	27		
Business plan	10		
Fiscalité de l'entreprise**	20		
Informatique	12		
UE10 Langue étrangère		1	1
Anglais des affaires (HTD)	15		
TOTAL SEMESTRE 2	259	30	

MASTER 2 ALED

SEMESTRE 1

Description de la formation	Heures d'ensgt.	Ects	Coef.
UE1 Comptabilité gestion		6	3
Comptabilité prévisionnelle	15		
Diagnostic et analyse de marché	10		
Evaluation de l'entreprise	5		
UE2 Droit interne des procédures col.		9	3
Ouvertures - Extensions	13		
Règles de la discipline collective module 1	30		
Droit patrimonial de la famille	10		
Continuation et cession des contrats	15		
Reconstitution de l'actif	20		
UE3 Droit civil		5	3
Sûretés réelles et personnelles	20		
Application du drt. des entr.en dif. aux sûretés	20		
UE4 Pratique professionnelle		8	3
Pratique de la prévention	12		
Technique de négociation	5		
Pratique plans de sauvegarde redressement	20		
Pratique réalisation d'actifs en liquidation	12		
Répartitions	3		
Fiscalité de l'entreprise en difficulté	20		
UE5 Langue étrangère		2	1
Anglais appliqué aux difficultés des entre.	15		
TOTAL SEMESTRE 1	245	30	

SEMESTRE 2

Description de la formation	Heures d'ensgt.	Ects	Coef.
UE6 Comptabilité - Gestion		5	3
Grands principes du contrôle de gestion	15		
Analyse des coûts - coûts directs et indirects	15		
Analyse des coûts sociaux	10		
UE7 Matières juridiques auxiliaires		2	3
Règles générales des baux commerciaux	10		
Introduction au droit de l'environnement	10		
UE8 Droit interne des procédures collectives		7	3
Cession d'entreprise	15		
Revendication - restitutions	15		
Règles de la discipline collective module 2	20		
UE9 Droit social des procédures collectives		5	3
Licenciements économiques	30		
Créances salariales	10		
UE10 Aspect internationaux du droit des entr. en dif.		3	3
Règlement communautaire	15		
DIP des procédures collectives	10		
UE11 Pratique professionnelle		7	3
Financement de l'entreprise en difficulté	3		
Introduction aux copropriétés en difficulté	5		
Administration provisoire	10		
Mission des administrateurs et mandataires judiciaires	20		
Règles de la profession d'AJ-MJ, statut, Déontologie, Tarif	20		
UE12 Langue étrangère		1	1
Anglais appliqué aux difficultés des entre.	15		

ENSEIGNEMENTS ET CONTROLE DES CONNAISSANCES

Organisation générale du contrôle des connaissances

La première année et la deuxième année de la mention de master « ALED » est sanctionnée par la réussite à un ensemble d'épreuves écrites et orales au choix du responsable de l'enseignement, se déroulant dans le cadre du contrôle continu, ainsi que par l'accomplissement d'un contrat d'apprentissage, qui pourra exceptionnellement être remplacé par un contrat d'alternance. Le contrat d'apprentissage ou d'alternance se déroulera :

- dans une étude d'administrateur ou de mandataire judiciaire
- dans un cabinet d'avocat spécialisé ou au sein d'un cabinet ayant un département droit des entreprises en difficulté
- dans un cabinet de restructuring
- dans les services contentieux d'un établissement de crédit au sein de l'équipe procédures collectives ou dans les services affaires spéciales de ce même établissement.

Pour le M1, l'enseignement se compose de dix unités d'enseignement.

Les enseignements se déroulent sur une année entre le 1^{er} septembre et le 30 juin en alternance une semaine sur deux. Les étudiants seront intégralement notés dans le cadre du contrôle continu.

Chaque unité d'enseignement est affecté d'un coefficient 3, à l'exception de l'unité de langue étrangère affecté d'un coefficient 1. Chaque matière fera l'objet d'au moins une note de contrôle continu. L'unité d'enseignement est acquise à l'étudiant ayant obtenu la note de 10/20. Les unités d'enseignement se compensent entre elles pour l'obtention d'un semestre. Elles restent acquises aux étudiants d'une année sur l'autre. Les semestres se compensent entre eux. L'étudiant qui n'obtient pas son diplôme pourra conserver, pendant un an, le bénéfice du semestre qu'il aura acquis.

Pour le M2, l'enseignement se compose de 12 unités d'enseignement.

Les enseignements se déroulent sur une année entre le 1^{er} septembre et le 30 juin en alternance une semaine sur deux. Les étudiants seront intégralement notés dans le cadre du contrôle continu.

Chaque unité d'enseignement est affecté d'un coefficient 3, à l'exception de l'unité de langue étrangère affecté d'un coefficient 1. Chaque matière fera l'objet d'au moins une note de contrôle continu. Par dérogation, les matières des unités d'enseignement n° 4 et n° 11 (pratique professionnelle) ne feront pas l'objet d'une notation systématique. Il appartiendra aux enseignants de ces matières d'apprécier celles d'entre elles devant faire l'objet d'un contrôle continu. Les notes de contrôle continu d'une unité d'enseignement seront additionnées, puis divisées par le nombre de notes pour obtenir la moyenne dans l'unité d'enseignement. L'unité d'enseignement est acquise à l'étudiant ayant obtenu la note de 10/20, soit pour les unités affectées d'un coefficient 3, la note de 30/60. Les unités d'enseignement se compensent entre elles pour l'obtention d'un semestre. Elles restent acquises aux étudiants d'une année sur l'autre. Les semestres se compensent entre eux. L'étudiant qui n'obtient pas son diplôme pourra conserver, pendant un an, le bénéfice du semestre qu'il aura acquis.

Les responsables de la spécialité apprécieront si un étudiant peut être autorisé à redoubler. Si tel est le cas, l'étudiant conservera le bénéfice du semestre le cas échéant validé.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Exposés, cas pratiques, mises en situation

MOYENS TECHNIQUES

Deux salles équipées de TBI, ordinateurs portables à disposition

COÛT DE LA FORMATION

6000€ frais d'inscription par année de formation (soit 14.63€/heure)

Bonus « Sport » facultatif :

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les étudiants ayant obtenu un titre "FFSportU» peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute aux points du semestre, dans les mêmes conditions que le bonus précédent, avec lequel elle n'est pas cumulable. Le bonus est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports lors des délibérations.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Direction de la mention de master Administration et liquidation des entreprises en difficulté**LE CORRE Pierre-Michel, professeur agrégé des Universités (Section 01)**

Avocat spécialisé en droit des entreprises en difficulté

Formateur – consultant en droit des entreprises en difficulté

Secrétaire de rédaction de la Revue des Procédures Collectives de 1987 à 1991.

Directeur scientifique de la Base procédures collectives de Lexbase, Editeur juridique sur Internet depuis 2002

Co direction depuis avril 2003, avec François – Xavier Lucas (Professeur à Paris I), des sommaires commentés procédures collectives du Dalloz Création en mars 2005 et Direction scientifique depuis cette date de la Gazette des procédures collectives, revue trimestrielle dépendant de la Gazette du Palais

Auteur du Dalloz Action, Droit et pratique des procédures collectives, 8^e éd. 2014, 2791 pages

Auteur du Mémento Dalloz Droit des entreprises en difficulté, 7^e éd., 2015

Co direction de la spécialité M2 Administration et liquidation des entreprises en difficulté**LE CORRE-BROLY Emmanuelle, Maître de conférences HDR (section 01)**

Ancien avocat spécialisée en droit des entreprises en difficulté

Auteur de « Crédit-bail mobilier et procédure collective - Contribution à l'étude du contrat de crédit-bail mobilier en cas de redressement ou liquidation judiciaire du locataire- » Thèse Lille 1997. « Droit des entreprises en difficulté », éd. Sirey Université, 1^{ère} éd. 2001.

Direction de l'ouvrage « Contentieux bancaire des procédures collectives », éd. Bruylant, coll. Procédure(s), oct. 2011